

MAIRIE DE PARIS



m19
mairie dix-neuf

CONTRAT JEUNESSE DU 19^{ÈME} ARRONDISSEMENT



NOVEMBRE 2015

ÉDITORIAUX



Face à la diversité des conditions de vie et des aspirations des jeunes Parisiens, la Ville de Paris soutient de nombreuses initiatives et met en œuvre des projets innovants dans des domaines variés : emploi, logement, santé, insertion, mobilité, sport, culture, loisirs...

Cette mobilisation de la Ville de Paris a pour objectif d'accompagner les jeunes Parisiens vers l'autonomie, afin qu'ils puissent renforcer leur capacité à se construire et à faire leurs propres choix. La place des jeunes dans la Ville est l'affaire de tous et la politique municipale de jeunesse, que je coordonne au sein du Programme Parisien pour l'Autonomie des Jeunes, est portée par l'ensemble de l'exécutif parisien.

Je souhaite que cette politique de jeunesse transversale et ambitieuse s'adapte également aux différents quartiers de la capitale. Pour cela, nous nous appuyons sur les réseaux locaux constitués autour des mairies d'arrondissement par les professionnels de la jeunesse, les associations de quartier, les structures dédiées aux jeunes, les services municipaux territorialisés et les jeunes eux-mêmes.

Ensemble, nous avons défini des objectifs partagés entre la Ville de Paris et les Maires d'arrondissement volontaires pour agir localement en faveur des jeunes Parisiens. Vous les retrouverez dans ce Contrat Jeunesse, qui sera mis en œuvre au cours des trois prochaines années.

Pauline Véron

Adjointe à la Maire de Paris chargée de la démocratie locale, de la participation citoyenne, de la vie associative, de la jeunesse et de l'emploi



Le 19^{ème} est l'arrondissement le plus jeune de Paris. C'est pour notre territoire une ressource inestimable, qui nous projette vers un avenir à inventer ensemble et nous confère une responsabilité supplémentaire.

C'est dans cet esprit que je souhaite, avec Gabriel Gau mon adjoint en charge de la jeunesse, mettre l'engagement citoyen de toutes les jeunes au cœur de nos choix et de nos initiatives.

Ainsi, pour la première fois à Paris, un Contrat Jeunesse d'Arrondissement s'est construit dans une démarche contributive forte, sollicitant directement la parole des jeunes. Réunis dans une dizaine de rencontres organisées dans nos quartiers, lors d'un séminaire de travail en Mairie et dans des ateliers au collège, ce sont plus de 200 jeunes qui se sont associés à l'élaboration de ce contrat.

À leurs côtés, les acteurs de terrain, institutionnels et associatifs, les équipements culturels, sportifs, socioculturels, et plus largement les forces vives de l'arrondissement ont enrichi diagnostic et réflexion partagée.

Ensemble, nous réaffirmons notre attachement collectif à l'inclusion et à la conquête de l'autonomie des jeunes : formation, emploi, logement, loisirs, avec une priorité donnée aux initiatives favorisant l'implication citoyenne.

Je tiens enfin à remercier la sous-direction à la jeunesse pour son accompagnement précieux tout au long du processus, et une nouvelle fois, l'ensemble des partenaires jeunesse du 19^e pour leur engagement quotidien.

François Dagnaud

Maire du 19^{ème} arrondissement de Paris

SOMMAIRE

MÉTHODOLOGIE DU CONTRAT JEUNESSE D'ARRONDISSEMENT	5
CARTE D'IDENTITÉ DU 19^{ÈME} L'ARRONDISSEMENT	6
I - PORTRAIT DE LA JEUNESSE DE L'ARRONDISSEMENT	7
1. Données statistiques	8
2. Analyse du profil des jeunes	10
II - ÉTAT DES LIEUX DE L'OFFRE DE LOISIRS ET DE SERVICES EN DIRECTION DES JEUNES DANS L'ARRONDISSEMENT.	12
1. Panorama de l'offre existante	13
2. Analyse synthétique de l'offre existante	17
a - Parcours des jeunes et insertion	17
b - La place des jeunes dans la cité	24
3. Les principaux constats	26
III - LES OBJECTIFS ET PISTES D'ACTION DU CONTRAT JEUNESSE DU 19^{ÈME} ARRONDISSEMENT	29
1. L'autonomie des jeunes comme ressource pour le 19 ^{ème} arrondissement	30
2. Objectifs et pistes d'action	31
ANNEXES	33

MÉTHODOLOGIE

DU CONTRAT JEUNESSE D'ARRONDISSEMENT

Le Contrat Jeunesse d'Arrondissement définit, à l'échelle du territoire du 19^{ème} arrondissement, des objectifs prioritaires déclinés en pistes d'action concrètes. Il vise à améliorer le recours à l'offre de services destinés à la jeunesse, à renforcer le travail partenarial des acteurs et à faire évoluer le cas échéant les dispositifs.

Basé sur un diagnostic de la jeunesse et des services qui lui sont dédiés dans l'arrondissement, le Contrat Jeunesse pose les bases d'une réflexion partagée entre les différents acteurs institutionnels ou associatifs mais aussi les principaux concernés, les jeunes.

La Mairie du 19^{ème} arrondissement a en effet souhaité faire du Contrat Jeunesse d'Arrondissement une vraie démarche citoyenne. Les jeunes du 19^{ème} arrondissement ont ainsi été étroitement associés à son élaboration, bien sûr pour que les actions arrêtées répondent au mieux à leurs besoins et à leurs attentes mais aussi pour amorcer une dynamique et susciter l'envie, chez ces jeunes, d'être acteurs de sa mise en œuvre.

Plusieurs rencontres avec l'Adjoint au Maire chargé de la jeunesse et de la vie étudiante ont permis le recueil de la parole de quelque 200 jeunes, âgés de 14 à 25 ans, mobilisés par les acteurs de la jeunesse du territoire sans que cette sollicitation de la parole des jeunes n'aurait pas été possible : équipements municipaux dédiés à la jeunesse, centres sociaux, clubs de prévention, associations locales, résidences étudiantes, foyers de jeunes travailleurs, Action collégiens, Mission locale de Paris, Maison des Entreprises et de l'Emploi...

Ces temps de rencontre ont consisté en :

- un après-midi de travail en mairie du 19^{ème} arrondissement, animé par l'association Korhom, avec 40 jeunes volontaires de 14 à 25 ans venus de tout l'arrondissement. Un film de 7 minutes a été réalisé de ce moment fort pour être diffusé ensuite sur les réseaux sociaux. Les photos qui illustrent ce document ont également été prises à cette occasion ;
- un autre après-midi de travail, de nouveau animé par l'association Korhom, avec 17 collégiens de l'arrondissement réunis par Action Collégiens ;
- un temps d'échanges avec les élèves d'une classe de 4^{ème} du collège Charles Péguy ;
- trois réunions dans les quartiers Curial - Cambrai, Flandre, Danube - Bassin de la Villette, avec des groupes d'une vingtaine à une trentaine de jeunes.

Par ailleurs, 150 collégiens ont rempli un questionnaire pour donner leur vision de l'arrondissement.

Cette concertation a été l'objet d'une réunion de restitution le 6 mai 2015 au centre d'animation Place des Fêtes en présence de 120 personnes dont une quarantaine de jeunes.

Le travail de diagnostic réalisé par la Sous-Direction de la Jeunesse en étroite collaboration avec la mairie d'arrondissement a également reposé sur des entretiens avec des acteurs associatifs et institutionnels et en une analyse :

- **S'agissant du portrait de la jeunesse de l'arrondissement :**
 - du portrait social d'arrondissement réalisé par la DASES
 - des données existantes de l'INSEE
 - d'études de l'APUR, celle réalisée en 2012 et actualisée en 2015 sur la jeunesse parisienne et d'autres plus généralistes sur la population parisienne.
- **S'agissant de l'état des lieux de l'offre de services et loisirs en direction des jeunes :**
 - des données quantitatives issues de documents variés provenant des services de la Ville de Paris, en premier lieu de la Sous-Direction de la Jeunesse
 - des diagnostics locaux, rapports d'activités, etc. provenant des acteurs de terrain associatifs et institutionnels.

La Mairie du 19^{ème} arrondissement s'est basée sur ce travail de concertation et d'analyse pour identifier les orientations prioritaires du contrat jeunesse de l'arrondissement.

Ces priorités s'inscrivent dans les grands axes du Programme parisien pour l'autonomie des jeunes présenté en septembre 2015 au Conseil de Paris, lesquels sont : s'orienter, se former, s'informer ; trouver un emploi stable ; se loger ; se déplacer, expérimenter la ville ; s'engager, découvrir, s'épanouir.

CARTE D'IDENTITÉ DE L'ARRONDISSEMENT

Le 19^{ème} est un arrondissement densément peuplé : avec 186 090 habitants, il compte pour 8,3 % de la population parisienne (chiffres 2011 de l'INSEE).

Mis-à-part les environs du parc des Buttes Chaumont et le quartier de la Mouzaïa, **le 19^{ème} arrondissement est très populaire**, conséquence d'une **forte concentration de logement social** suite aux programmes de construction des années 50 à 70. Cette concentration donne son identité à plusieurs quartiers, avec à la clé des **indicateurs socio-économiques reflétant d'importantes difficultés sociales**.

Elle explique également **la place importante de la Politique de la Ville** avec quelque 22% de la population (41 000 personnes) qui vit dans les quartiers prioritaires et 13% dans les quartiers de veille active (24 000 personnes)-- ces derniers couvrent les sites qui étaient inscrits au Contrat urbain de cohésion sociale de 2007 mais qui ont été sortis des quartiers prioritaires du contrat de ville 2015-2020, ainsi que d'autres sites en difficulté dont les quartiers de Joinville et d'Ourcq-Léon Giraud.

La géographie prioritaire couvre : le quartier **Danube-Solidarité**, lequel présente des indicateurs de précarité parmi les plus élevés de la capitale avec un parc social omniprésent (90 % des logements) ; le quartier **Flandre (Stalingrad-Riquet)**, dont la moitié Nord abrite d'impressionnants ensembles de logement social, et dont la pointe Sud reste concernée par des problématiques d'insalubrité ; le quartier **Michelet - Alphonse Karr - Rue de Nantes** ; et enfin les quartiers **Algérie, Chauffourniers et Compans**.

Les projets de territoire s'inscrivent dans les trois axes du contrat de ville : « Accompagner les parcours et prévenir les ruptures », « Vivre sa ville et son quartier » et « Dynamiser les quartiers dans la ville » (cf. annexe n° 2).

De nombreux chantiers de construction, de rénovation ou de renouvellement urbains sont en cours dans le 19^{ème} arrondissement. Les plus importants sont ceux des Entrepôts Macdonald et de l'ancien hôpital Claude-Bernard dans le Nord, avec la construction de centaines de nouveaux logements - dont une partie à caractère social - et une profonde reconfiguration architecturale et commerciale de cet ancien quartier industriel.

Avec l'extension du réseau de transports (arrivée du tramway, future gare de RER Rosa Parks à la frontière avec le 18^{ème} arrondissement), ces opérations **vont initier de nouvelles dynamiques résidentielles et démographiques, et contribuer le cas échéant au rééquilibrage du profil social de l'arrondissement.**

Sources : Dases (portrait social 2013) et DDCT (Contrat de ville 2015-2020)

PREMIÈRE PARTIE

PORTRAIT DE LA JEUNESSE

DU 19^{ÈME} ARRONDISSEMENT

1. DONNÉES STATISTIQUES :

QUELQUES INDICATEURS STATISTIQUES RELATIFS AUX JEUNES DU 19^{ÈME}

13,6% de la population du 19^{ème} a entre 16 et 25 ans (soit 25 042 jeunes), contre 14.6% à Paris.

59,9% des jeunes de 16 à 25 ans habitent chez leurs parents, contre 42,2% à Paris.

37,8% des jeunes de 16 à 25 ans sont étudiants, contre 50,5% à Paris.

8,2% des jeunes de 15 à 25 ans sont déscolarisés et sans qualification contre 4,4% à Paris. Ce pourcentage peut atteindre jusqu'à 13% dans les quartiers en Politique de la ville.

En 2008, **62% des 18-24 ans du 19^{ème} étaient scolarisés**, contre 70% des jeunes Parisiens.

28% des jeunes sont au chômage (jusqu'à 36% en quartier Politique de la ville), contre 20% à Paris.

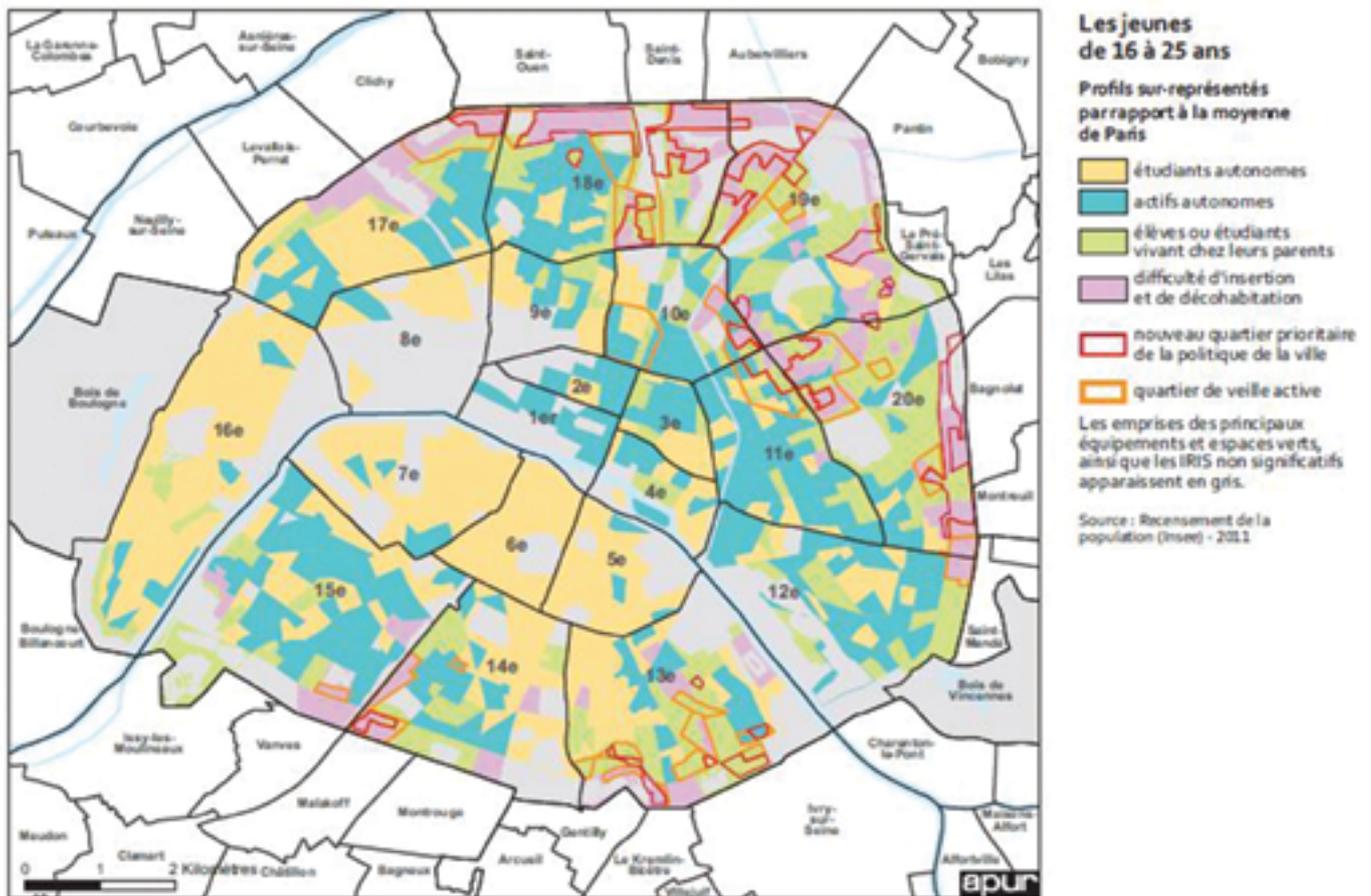
36,2% des jeunes de 0 à 19 ans vivent sous le seuil de bas revenus, contre 21,6% à Paris.

16,2% des jeunes bénéficient de la Couverture Médicale Universelle (CMU), contre 9,9 % à Paris.

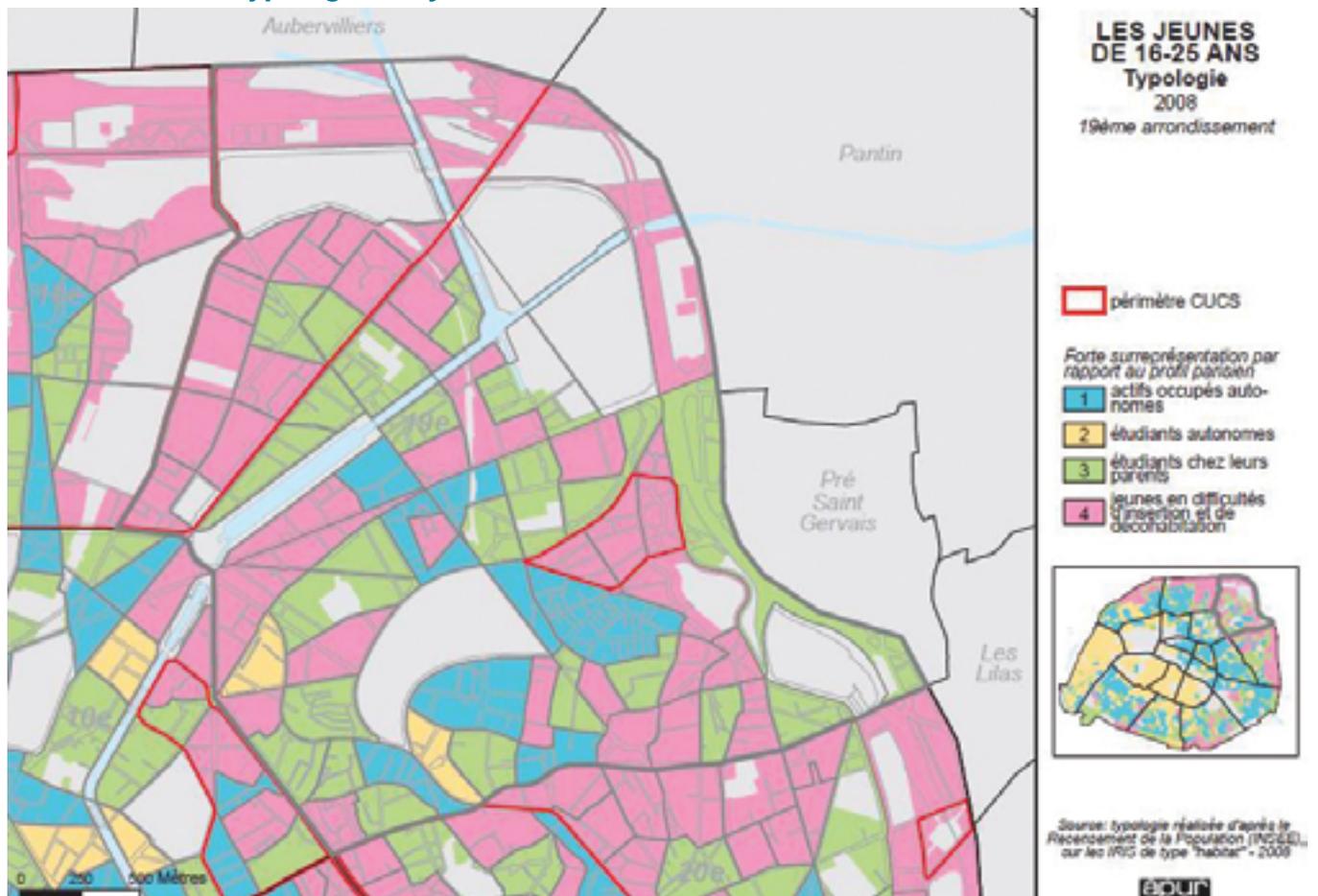
2,0% des jeunes sont des jeunes parents isolés (jusqu'à 3% dans les quartiers en Politique de la ville), contre 0,8 % à Paris.

Sources : DASES, janvier 2012, portrait social du 19^e arrondissement et INSEE, recensement 2011

Carte APUR de la typologie des jeunes de 16 à 25 ans à Paris :



Carte APUR de la typologie des jeunes de 16 à 25 ans du 19^{ème} arrondissement :



2. ANALYSE DU PROFIL DES JEUNES DU 19^{ÈME} ARRONDISSEMENT :

Une population jeune très présente dans tout l'arrondissement

Avec 25,1% de sa population âgée de moins de 20 ans, contre 19,5% à Paris, le 19^{ème} arrondissement se démarque des autres arrondissements parisiens par sa jeunesse. En effet, dans l'arrondissement, une personne sur quatre a moins de 20 ans contre moins d'une personne sur cinq à Paris. Alors que le 19^{ème} arrondissement compte 8,5% de la population parisienne, ses jeunes représentent 11% de la jeunesse parisienne¹.

Cette population jeune est marquée par une surreprésentation des enfants et des jeunes adolescents. À eux seuls, les moins de 15 ans représentent 18,2% des habitants du 19^{ème} arrondissement, contre 14,4% à Paris. A l'inverse, le poids des jeunes de 20 à 25 ans, dans le 19^{ème} arrondissement, est plus faible qu'à l'échelle parisienne, avec 9% dans l'arrondissement contre 10,5 % à Paris².

Si la jeunesse du 19^{ème} arrondissement est assez bien répartie dans tout l'arrondissement, elle est particulièrement présente dans les quartiers en Politique de la ville³. Les moins de 25 ans représentent 37,3% des habitants du quartier Flandre, 37,9% du quartier Danube et, enfin, 58% du secteur Paris-Nord-Est (18^{ème}/19^{ème} arrondissements).

A contrario, la présence de jeunes est moindre autour des Buttes Chaumont, entre l'avenue Mathurin Moreau et l'avenue Simon Bolivar, à l'ouest de la place des Fêtes, en bordure de l'hôpital Robert Debré et enfin autour de la Butte du Chapeau Rouge.

Des parcours vers l'autonomie différenciés

Si l'on se réfère à la typologie proposée par l'APUR (étude « Les jeunes à Paris », parue en 2013 et réactualisée en 2015) les jeunes du 19^{ème} arrondissement présentent des profils assez différenciés. Cette typologie a été établie à partir de l'occupation principale des jeunes (études ou activité professionnelle) et de leur situation au regard du logement.

On trouve une surreprésentation, par rapport à la moyenne parisienne, de jeunes en difficulté d'insertion et de décohabitation.

Ceci est vrai sur les territoires en Politique de la ville mais aussi vers la porte de Pantin, le long du boulevard Sérurier, la place des Fêtes, le bas-Belleville, entre Jaurès et Laumière, la rue de Meaux et l'avenue Secrétan et, enfin, à l'est des Buttes-Chaumont, entre la rue Manin et l'avenue Simon Bolivar.

Un autre profil relativement bien représenté dans l'arrondissement, sauf dans le Nord, est celui des jeunes étudiants domiciliés chez leurs parents.

A contrario, sont sous-représentés les jeunes actifs occupés autonomes (ils sont essentiellement autour des Buttes-Chaumont) et les étudiants autonomes (dans le secteur Colonel Fabien et vers le métro Pyrénées).

Des difficultés en matière d'insertion professionnelle

La jeunesse du 19^{ème} arrondissement présente des indicateurs socio-économiques préoccupants comparés au reste de Paris.

Ainsi, l'arrondissement possède le taux de chômage des jeunes le plus élevé de la capitale, avec 28% de jeunes de moins de 25 ans au chômage contre 20% en moyenne parisienne⁴. Hormis quelques exceptions (Buttes Chaumont et Bas-Belleville notamment), le chômage des moins de 25 ans est important partout dans l'arrondissement, et plus particulièrement dans les quartiers Politique de la ville (36% à Danube-Solidarité-Marseillaise, 27% dans les quartiers Chauffourniers et Algérie).

Une explication possible est une formation insuffisante des jeunes de l'arrondissement. **Ainsi 8,2% des jeunes de 15 à 25 ans sont déscolarisés et sans qualification contre 4,4% à Paris.** Ce pourcentage peut atteindre jusqu'à 13% dans les quartiers en Politique de la ville. Et seulement 37,8% des jeunes de 16 à 25 ans sont étudiants contre 50,5% à Paris.

¹ Portrait Social du 19^{ème} arrondissement de la DASES, janvier 2012

² Recensement INSEE 2011

³ En se basant sur la géographie du CUCS de 2007, géographie qui recouvre pour l'essentiel les quartiers prioritaires et les quartiers dits de veille active.

⁴ Recensement INSEE 2011



DEUXIÈME PARTIE

ÉTAT DES LIEUX DE L'OFFRE

DE LOISIRS ET DE SERVICES

EN DIRECTION DES JEUNES

DANS L'ARRONDISSEMENT

1. PANORAMA DE L'OFFRE EXISTANTE

LES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES LOCAUX

Jeunesse :

- 6 Centres d'animation
- 3 Antennes Jeunes

Sport :

- 10 gymnases
- 2 salles de sport
- 4 piscines
- 1 bassin école
- 9 terrains d'éducation physique
- 6 terrains de sport
- 4 tennis
- 3 centres sportifs
- 2 roller parcs
- 3 bains-douches
- 1 boulodrome
- 1 patinoire

Dispositifs d'animation de la filière sportive :

- Sport découverte proximité
- Sport découverte vacances
- Sport découverte initiation
- Sport découverte nature
- Contrat sport découverte

Loisirs / culture :

- 6 bibliothèques
- Un conservatoire municipal d'arrondissement
- Le Théâtre Paris Villette, dont l'axe de programmation est tourné vers la jeunesse (auteurs, publics)
- Le Centquatre
- Le Fonds Régional d'Art Contemporain
- Les théâtres privés : Art Studio Théâtre / Bouffon Théâtre / Théâtre Clavel / Théâtre Darius Milhaud / Théâtre du Gouvernail / Théâtre de l'Orme
- Les salles de spectacles : Atelier du Plateau / L'espace B / Glaz'Art / Le Vent se lève !
- Les établissements du Parc de la Villette : la Philharmonie / Grande Halle de la Villette / Espace Chapiteaux / Trabendo / Cabaret Sauvage / Le WIP / Le Zénith / La Cité des sciences / la Géode
- Les cinémas : MK2 Quai de Seine / MK2 Quai de Loire / Cinéma Etoile Lilas / UGC Ciné Cité Paris 19^e
- Les péniches culturelles : Péniche ANAKO / Péniche Antipode / Péniche Demoiselle / Péniche Opéra / Péniche Grande Fantaisie / Péniche cinéma / Péniche librairie L'eau et les rêves
- Les galeries d'art contemporain : Bugada & Cargnel (Cosmic Galerie) / Susanne Tarasiève / Salle Principale
- Et de nombreuses libraires de quartier, festivals de plein air (Silhouette) et associations de pratiques diverses.

Information / orientation / vie scolaire / accompagnement à la scolarité :

- 13 collèges, dont 9 bénéficient du dispositif de la Ville de Paris Action Collégiens (DASCO) – 8 du dispositif Réussite éducative – 7 du dispositif REP – 1 du dispositif REP+
- 2 lycées professionnels, 2 lycées polyvalents, 3 lycées d'enseignement général (dont 2 ayant des sections d'enseignements technologiques)
- 3 espaces publics numériques (EPN)
- 1 Point d'Information et Médiation Multi Services de Paris (PIMMS)
- 1 centre d'information et d'orientation (CIO)

Prévention :

- 8 centres sociaux + 1 à l'automne 2015
- 5 clubs de prévention mandatés par le département de Paris
- 1 club de prévention mandaté par l'Etat.
- 1 point d'accueil écoute jeunes PAEJ
- 2 centres de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA)
- 1 Coordination toxicomanies
- 1 centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD)

Emploi / logement / accès au droit :

- 1 antenne de la Mission locale
- 1 Maison des entreprises et de l'emploi (MDEE)
- 1 Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE)
- 3 agences Pôle Emploi
- 1 point d'accès au droit
- 7 résidences étudiantes CROUS (+ 3 en 2014 - +2 en 2015 - +1 en 2016)
- 5 foyers de jeunes travailleurs (dont un livré en 2015)
- La cité des métiers sur le site de la Villette

Action sociale / santé :

- service social polyvalent (SSDP) & 1 section du CASVP
- 1 Atelier Santé Ville (ASV)
- 6 centres de santé
- 1 centre de planification et d'éducation familiale
- 2 centres médicaux psycho pédagogiques (CMPP)
- 1 Centre d'accueil pour adolescents (CIAPA)

Politique de la Ville

- 1 Equipe de Développement Local

LES FINANCEMENTS ET AIDES DE LA SDJ

- **54 000 €*** de subventions à 16 associations locales dont 18 000 € dans le cadre de la Politique de la ville
- **24 000 €** pour 3 foyers de jeunes travailleurs (FJT)
- **339 408 €** pour les Antennes Jeunes
- **3 228 804 €** pour les Centres d'animation (y compris l'Antenne jeunes Curial et le Curial Café).
- **10 000 €** dédiés par le SPTE aux projets et événements jeunesse.
- une enveloppe de **14 900 €** pour le dispositif Paris Jeunes Vacances (2015).
- **550** retirés par les structures et associations jeunesse pour une distribution directe aux jeunes.

* Les subventions multilocalisées ont été comptabilisées dans chaque arrondissement concerné.

Regard sur la répartition de l'offre :

Le 19^e arrondissement présente une offre assez riche en équipements dédiés à la jeunesse. Avec six centres d'animation et trois antennes jeunes, il est l'un des arrondissements les mieux dotés en la matière. Certaines zones se trouvent néanmoins assez éloignées de ces structures : le sud-ouest de l'arrondissement, le nord (le quartier Paris-Nord-Est), la porte de Pantin et la porte des Lilas.

L'offre sportive municipale est également variée et bien répartie sur l'arrondissement, ce qui permet aux jeunes d'accéder à un équipement proche de chez eux (ex. : centre Pailleron sur les quartiers Laumière-Jean Jaurès-Petit). Mais si l'offre sportive locale est dans l'ensemble satisfaisante, la municipalité reçoit fréquemment des demandes concernant la mise à disposition de créneaux réservés aux jeunes dans les équipements ou la création d'un skate park.

L'offre sportive associative est également riche, en particulier dans les quartiers Politique de la ville où une politique de développement local, s'accompagnant de ressources supplémentaires, a été mise en place. A contrario, les quartiers où l'offre associative est la plus modeste sont Rebeval, au sud de l'arrondissement et porte d'Aubervilliers, au nord.

Plusieurs structures de l'arrondissement ont un rayonnement parisien comme le pôle sportif Pailleron, dont la patinoire attire des habitants du reste de Paris et de la petite couronne.



LA PAROLE DES JEUNES

Les jeunes trouvent le 19^e arrondissement très bien pourvu en espaces verts, sites que les jeunes de toutes les tranches d'âges interrogées investissent largement. Le parc des Buttes Chaumont, le parc de la Villette, les bords du canal de l'Ourcq et les quais aux abords du MK2 sont des lieux de socialisation essentiels pour les jeunes où ils peuvent se retrouver entre pairs.

La plupart des jeunes interrogés jugent également l'offre en équipements sportifs suffisante et diversifiée : piscines, patinoire, espaces permettant la pratique de sports de glisse, TEP, terrains de football, de basketball et gymnases. La pratique du sport éducatif est appréciée comme permettant d'apprendre le respect de l'autre et la cohésion de groupe.

Des jeunes évoquent néanmoins un manque de salles de danse et de skate parks. Ils souhaitent également une meilleure accessibilité à ces infrastructures, avec une ouverture de créneaux horaires supplémentaires, en soirée par exemple, en particulier en hiver. La demande d'ouverture d'équipements en soirée, le weekend et durant les vacances scolaires est également souhaitée pour certains espaces publics, comme le jardin Curial, disposant d'agrès.

D'autres jeunes évoquent la difficulté de satisfaire les envies de chacun, des catégories d'âge ou les pratiquants de disciplines différentes (footballeurs et basketteurs) pouvant se retrouver en concurrence pour les mêmes terrains. Évoluant dans un espace dense et urbanisé, les jeunes expriment le besoin de pouvoir investir un lieu, de manière autonome, sans déranger le voisinage.

Regard sur la dynamique territoriale

De nombreuses dynamiques partenariales locales sont à l'œuvre dans l'arrondissement :

- Les réseaux thématiques pilotés par l'équipe de développement local et associant les acteurs situés en quartier Politique de la ville (coordination culture, VVV, coordination emploi, etc.). Ces réseaux thématiques n'impliquent pas exclusivement des acteurs de la jeunesse. Par ailleurs, en fonction des sujets, des acteurs hors secteur Politique de la ville sont conviés.
- Les Équipes Pluridisciplinaires de Réussite Éducative (EPRE).
- Le groupe de travail sur la santé des jeunes porté par l'Atelier Santé Ville.
- Le Plan de lutte contre les discriminations.
- Les réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+).
- La coordination DASES sur la prévention des conduites à risques.
- La Coordination interprofessionnelle de travail social (CIITS), qui existe depuis 2008, et qui rassemble des centres sociaux (Danube, Espace Ardennes, J2P), des clubs de prévention (AJAM, APSV, OPEJ), l'association Entr'aide, la coordination du réseau Paris Nord-Est Ados et Paris Ados Services. Les objectifs de cette coordination sont de mutualiser des pratiques voire des ressources, autour d'actions en direction des populations des quartiers Ardennes, Ourcq/Oise, Petit, Danube et Place des Fêtes. Les acteurs se rencontrent régulièrement pour échanger sur le quartier, mutualisent leurs ressources (prêts de salles) et organisent des actions ponctuelles (fête de quartier, concerts, colloques, spectacles, etc.).

De manière générale sur les différents territoires, les fêtes de quartier sont le fruit d'un travail partenarial. Si ces fêtes sont intergénérationnelles, de nombreuses associations œuvrant pour les jeunes s'y associent.



2. ANALYSE SYNTHÉTIQUE DE L'OFFRE EXISTANTE

a. Parcours des jeunes et insertion

Scolarité

Les élèves du 19^{ème} arrondissement sont davantage confrontés à des difficultés que leurs homologues parisiens.

Plus de 8,2% des jeunes de 15 à 25 ans sont déscolarisés et sans qualification contre 4,4% à Paris. Ce pourcentage peut atteindre jusqu'à 13% dans les quartiers en Politique de la ville. Près de 38% des jeunes du 19^{ème} arrondissement de 16 à 25 ans sont étudiants contre 50,5% à Paris. Enfin, près de 33% des jeunes de l'arrondissement âgés de 16 à 29 ans qui ne sont plus scolarisés ont un diplôme supérieur au niveau Bac+2, pour une moyenne parisienne de 52%.

Des indicateurs préoccupants qui font de cette thématique un sujet prioritaire pour l'arrondissement.

La Mairie du 19^{ème} arrondissement se saisit de ce sujet en soutenant les initiatives locales. Elle a également porté de 2010 à 2012 le festival « Lire ensemble », un festival littéraire ayant pour principal objectif de promouvoir la lecture et de lutter contre l'illettrisme, et réfléchit actuellement à un plan lecture.

Elle développe aussi depuis 2014 un « plan d'accès à la lecture pour tous », dispositif qui vise à dynamiser le réseau des acteurs de la lecture dans l'arrondissement (bibliothèques, associations, communauté scolaire, lecteurs bénévoles, etc.) et à proposer des actions pour toucher un public le plus large possible.

Éducation prioritaire et Réussite éducative

Le 19^{ème} arrondissement est un des arrondissements les plus ciblés par les dispositifs d'éducation prioritaire de l'Éducation nationale.

Ces dispositifs visent à « améliorer les réussites scolaires dans les écoles et les collèges les plus difficiles » en s'appuyant sur un réseau d'acteurs locaux et en développant des approches pédagogiques mieux adaptées (projets innovants, classes aux effectifs réduits, etc.). Huit collèges de l'arrondissement⁵ bénéficient du **dispositif « Réseaux Éducation Prioritaire » (REP)**. Un collège⁶, sur un total de quatre à Paris, bénéficie du dispositif « Réseau Éducation Prioritaire + » (REP+).

Par ailleurs, les enfants et adolescents de 2 à 16 ans, habitant un territoire prioritaire et/ou scolarisés dans un établissement (du premier ou de second degré) inscrit en ZEP/REP, peuvent bénéficier du dispositif « **Réussite Éducative** ». Dans le 19^{ème} arrondissement, les élèves des collèges G. Rouault, G. Brassens, G. Budé, G. Méliès, E. Michelet, E. Varèse, W. Mozart, S. Delaunay, E. Pailleron, et Bergson sont concernés. Ce dispositif a pour objectif d'accompagner les enfants qui présentent des signes de fragilité, en prenant en compte la globalité de leur environnement et de leurs difficultés.

Cela donne ensuite lieu à la mise en place d'un parcours individualisé de réussite éducative, construit avec le jeune et sa famille, par une équipe pluridisciplinaire de professionnels de terrain (EPRE).

Accompagnement à la scolarité

La demande en accompagnement à la scolarité est très forte dans l'arrondissement et surpasse une offre pourtant conséquente. Près d'une quarantaine de structures (équipements municipaux, centres sociaux et associations) proposent un tel accompagnement. En réalisant **deux guides de l'offre en accompagnement scolaire sur l'ensemble du territoire**, l'Équipe de développement local du 19^{ème} arrondissement a permis de favoriser la diffusion et la lisibilité de l'offre. Cela a également pu donner lieu à un travail de coordination des acteurs concernés, dans la continuité et la complémentarité de l'action de la DDCT dans le cadre de la Réussite éducative.

Pour quasiment tous les territoires du 19^{ème} arrondissement, l'offre d'accompagnement à la scolarité s'arrête souvent à la 3^{ème} alors que le besoin existe également du côté des lycéens.

En outre, il s'avère difficile de savoir si toutes les offres d'accompagnement à la scolarité rencontrent leur public. Pour certaines structures, il est par ailleurs difficile de recruter du personnel qualifié et dédié. Toutes souffrent d'une diminution du nombre de bénévoles et du niveau inégal de ces derniers.

⁵ G. Budé, G. Méliès, E. Michelet, E. Varèse, W. Mozart, S. Delaunay, C. Chappe,

⁶ G. Rouault

Bourse des stages

Le stage de 3^e est souvent un « stage par défaut » alors qu'il a vocation à ouvrir le champ des possibles de l'élève, en particulier celui en difficulté académique et d'orientation. Il est cependant difficile pour certains jeunes d'accéder à un stage intéressant.

En réponse à ce constat, la Mairie d'arrondissement a lancé en janvier 2011 la Charte de l'engagement parrainage pour les collégiens de 3^e, avec l'académie de Paris, l'APSV (porteur pour le 19^{ème} arrondissement du plan de lutte contre les discriminations dont cette charte émane) et les principaux des douze collèges de l'arrondissement.

La Charte de l'engagement parrainage est une convention triennale, signée par 29 employeurs avec l'ensemble des collèges du 19^{ème} arrondissement. Elle doit favoriser l'accès des élèves à un stage de découverte lorsqu'ils ne parviennent pas à trouver de structure d'accueil, la cause étant très souvent qu'ils ne bénéficient pas d'un réseau familial et social suffisamment développé. Entre 2011 et 2014, grâce à cette convention, 460 élèves de 3^{ème} du 19^{ème} arrondissement ont pu trouver des places de stages.

La Ville de Paris accueillera également dans ses services 1 000 élèves de 3^e par an en stage d'observation, dès l'année scolaire 2015-16, avec une attention particulière pour les élèves des établissements en réseau d'éducation prioritaire.

Exclusions temporaires - Décrocheurs – Décrochés

La question du décrochage scolaire inquiète de nombreux acteurs de la jeunesse qui soulignent l'insuffisance de l'offre institutionnelle pour les jeunes dits « décrochés ». La Plate-forme de suivi et d'accompagnement des décrocheurs (PSAD) gérée dans le cadre de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) de l'Éducation nationale réalise un travail important avec 130 élèves du 19^{ème} arrondissement suivis mais a du mal à faire face à l'ampleur et la diversité des situations.

Il est admis que les exclusions temporaires à répétition favorisent le décrochage. La municipalité s'est donc largement saisie de ce sujet. En lien avec la Réussite éducative, des structures d'accueil des collégiens parisiens exclus temporairement répondent à ce besoin : l'accueil Patay dans le 13^{ème} arrondissement, l'accueil Pelleport dans le 20^{ème} arrondissement (près de 40% des élèves qui y sont accueillis viennent du 19^{ème}) et enfin l'accueil Torcy dans le 18^{ème} arrondissement. Le centre d'animation Mathis fait également de l'accueil temporaire.

Il est à noter que le nombre d'élèves exclus temporairement excédant le nombre de places disponibles, tous les centres d'accueil sont en capacité d'accueil maximale.



LA PAROLE DES JEUNES

Le décrochage scolaire est une des principales problématiques identifiées par les jeunes de l'arrondissement interrogés.

Selon eux, beaucoup de parents se retrouvent désemparés dans le suivi de la scolarité de leurs enfants et « laissent les choses se faire ». « Une mauvaise maîtrise de la langue et des enjeux de l'école » sont en partie responsable de ce phénomène.

L'offre associative en matière de soutien scolaire est jugée essentielle par les jeunes mais insuffisante. Ils demandent que des moyens humains et des locaux supplémentaires soient mis à disposition des associations.

Ils avancent la proposition de créer des associations qui seraient amenées à suivre les jeunes le long de leur scolarité en lien avec les parents et les établissements scolaires.

Ils demandent également davantage de liens entre les établissements scolaires et les entreprises afin d'augmenter l'offre de stages professionnels à destination des jeunes.

Emploi et insertion professionnelle

Formation

Dans l'arrondissement, la formation insuffisante des jeunes de moins de 26 ans constitue une des problématiques les plus importantes.

En effet, comme cela a été souligné précédemment, on y observe des statistiques socio-économiques préoccupantes. Ainsi, en 2010, 5,7% des élèves de 3^{ème} ont deux ans ou plus de retard (contre 4,7% en moyenne parisienne). Et seuls 62% des 18-24 ans sont encore scolarisés dans le 19^{ème} arrondissement contre 70 % des Parisiens du même âge.

Or, actuellement, pour postuler à un emploi, même peu qualifié, il faut justifier d'un diplôme ou d'une qualification. Et si pour les jeunes de 16 à 26 ans, l'offre de formation est conséquente à Paris, elle n'est pas forcément adaptée aux jeunes déscolarisés ou sous-diplômés.

La formation est pourtant vue par les professionnels de terrain comme un élément clé pour favoriser l'accès des jeunes sous-qualifiés à l'emploi. Un des enjeux est donc de trouver des façons de rapprocher les jeunes les moins formés et l'offre de formation. Cette réflexion est portée par l'équipe de développement local du 19^{ème} arrondissement notamment via la « Coordination emploi ».

Par ailleurs, les acteurs de terrain remarquent sur le territoire un fort problème d'illettrisme (des jeunes scolarisés en France mais qui ne maîtrisent pas la langue française).

Orientation

Il est difficile pour de nombreux jeunes de se représenter les réalités des différents métiers existants. Il y a une méconnaissance des divers secteurs professionnels. Certains jeunes peinent également à bien cerner leurs envies et leurs compétences. Ils ont trop souvent des exigences irréalistes (un travail bien payé, pas trop pénible et qui ne nécessite pas une formation particulière).

Certains métiers sont peu connus du grand public et, n'arrivant pas à être attractifs, ont une capacité d'embauche importante. L'Équipe de développement local, dans le cadre de ses actions emploi, a ainsi pu donner à voir ces filières ayant du mal à embaucher comme les métiers de bouche (boucherie, boulangerie etc.) et les transports logistiques.

L'enjeu pour les structures d'accompagnement à l'emploi est de favoriser la découverte des métiers pour que les jeunes et les professionnels de la jeunesse aient une meilleure connaissance de l'existant. Il y a également tout un travail à effectuer sur les représentations des métiers.

Il existe pour cela de nombreuses ressources sur la découverte de métiers (Mission locale de Paris, Centre d'information et d'orientation, Cité des métiers). Le CIO met aussi l'accent sur l'accompagnement individuel des jeunes les plus fragiles dans leur orientation scolaire.

Ces publics dits fragiles, sont ceux à qui il est demandé de choisir le plus tôt, alors qu'ils sont, à priori, les moins aptes à se projeter. Les filières professionnelles ne bénéficiant pas d'une représentation positive auprès des élèves et des familles, un accompagnement, lors des portes ouvertes des lycées professionnels et des centres de formation d'apprentis par exemple, pourrait permettre une orientation plus apaisée et rassurante pour les élèves et les parents.

Accompagnement vers l'emploi

Dans le 19^{ème} arrondissement, il existe de nombreuses structures pour accompagner et informer les publics en recherche d'emploi. Il s'agit aussi bien de structures institutionnelles (Pôle emploi, Mission locale de Paris, PLIE, Maison des entreprises et de l'emploi (MDEE) et l'Espace insertion) que de structures associatives (Projets 19, la régie de quartier, l'APSV et des associations ayant remporté des marchés de suivi de personnes en RSA telles qu'Espace 19 ou les clubs de prévention).

L'interlocuteur principal en matière d'insertion des jeunes de 16 à 25 ans du 19^{ème} arrondissement reste néanmoins la Mission locale de Paris (site Est).

En 2014, les 14 conseillers attachés à la réception du public ont, sur le 19^{ème} arrondissement, été en contact avec 4 070 jeunes, dont 1 391 nouveaux venus (première inscription), soit près de 14% des nouveaux accueils parisiens de la Mission Locale de Paris. Près de 30% de ces jeunes en contact avec la Mission locale sont domiciliés dans un quartier prioritaire.

La Mission Locale constate qu'un certain nombre de jeunes ne revient pas après le premier entretien. Cela peut être parce que les réponses n'ont pas convenu, ne sont pas suffisamment rapides et ne correspondent donc pas à la culture de l'immédiateté de beaucoup de jeunes. Les propositions avancées par le conseiller peuvent aussi ne pas avoir été comprises. Enfin, il convient d'ajouter qu'une frange des jeunes qui vient à la Mission locale n'a pas de souci majeur d'orientation et vient essentiellement pour des renseignements généraux.

La Mission Locale est financée pour aider les jeunes présentant de bas niveaux de qualification. Or, les jeunes du 19^{ème} arrondissement ne correspondent pas toujours à ce profil. Il y a aussi sur le territoire un nombre important de jeunes diplômés qui n'arrivent pas accéder à un premier emploi stable. Des acteurs ont émis le souhait de réfléchir à la façon dont ce public pourrait être accompagné.



LA PAROLE DES JEUNES

Les choix d'orientation de certains jeunes, notamment ceux issus de l'immigration, témoignent d'un manque d'ambition et d'une dévalorisation de soi. Pour justifier ce manque d'ambition, des jeunes mettent en avant la mauvaise image de l'arrondissement à l'extérieur, laquelle leur fermerait des portes en matière d'orientation. Or, les statistiques montrent que ce n'est pas le cas des jeunes émettant le souhait d'intégrer un lycée général situé en dehors du 19^{ème}.

L'accès à l'emploi constitue la demande principale des jeunes de plus de 16 ans qui se sont exprimés. Leur absence de maîtrise des codes du monde du travail est le principal obstacle auquel ils sont confrontés. Ils soulignent la nécessité de mettre en place des ateliers de formation pour acquérir les codes de la vie en entreprise et être préparés à l'entretien d'embauche pour savoir se valoriser et savoir « bien se vendre ».

Ils insistent sur la nécessité de s'appuyer sur les ressources locales pour parvenir à cet objectif d'insertion. Ils soulignent que des stages ou emplois en contrats aidés au sein des crèches, écoles, jardins, associations et commerces du quartier pourraient leur permettre d'acquérir des compétences. Ils font remarquer la présence d'enseignes à grande surface bénéficiant de loyers préférentiels dans l'arrondissement, lesquels pourraient s'ouvrir sur leur quartier d'implantation en contribuant à l'insertion des jeunes qui y vivent. Certains soulignent enfin que la Ville pourrait profiter de certaines opérations, comme les travaux de réhabilitation de certains quartiers, pour embaucher et former des jeunes.

Si la mise en place des contrats aidés et des emplois d'avenir est destinée à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes les plus éloignés de l'emploi, les jeunes qui se sont exprimés ont souligné la difficulté à intégrer ces dispositifs ; les témoignages recueillis ont mis en lumière l'importance, pour ces jeunes, d'être accompagnés, formés et aidés dans la construction d'un parcours professionnel, et cela, même au-delà de l'âge de 25 ans.

Beaucoup ont ainsi insisté sur la nécessité de renforcer les moyens des associations ou structures dédiées à la jeunesse qu'ils fréquentent, de manière à pouvoir être mieux accompagnés dans leurs démarches.



Logement

L'accès au logement

L'accès à un logement indépendant est une étape majeure dans le processus d'autonomisation des jeunes mais les tensions du marché de l'immobilier parisien rendent ce passage à l'autonomie difficile et même parfois réversible.

La Ville de Paris s'est donc engagée depuis 2001 à développer l'offre de logements autonomes et abordables, avec un objectif de créer 12 500 logements spécifiquement destinés aux moins de 30 ans, en foyers de jeunes travailleurs (FJT) ou en résidences étudiantes. Avec l'ouverture en 2015 de la résidence Grand Ourcq et de la résidence Macdonald, le 19^{ème} arrondissement bénéficiera de 222 lits supplémentaires pour ce type d'accueil. Il faut signaler néanmoins que cette offre ne profite pas exclusivement aux jeunes de l'arrondissement (quota de 25%). Concernant le logement étudiant, le CROUS accueille à l'heure actuelle 424 étudiants. Ce chiffre est amené à presque tripler dans les prochaines années, les projets en cours devant permettre l'ouverture de 617 lits supplémentaires, dont 60 destinés à des jeunes travailleurs dans une résidence mixte rue Mouzaïa (étudiants, jeunes travailleurs et ateliers d'artistes).

Comme cet effort de création de nouveaux logements ne suffit pas à couvrir les besoins, la municipalité ainsi que d'autres acteurs (AFEV, CROUS, etc.) expérimentent de « nouvelles façons d'habiter ». Le projet KAPS « Koloc' A Projets Solidaires », des colocations avec un loyer social en échange d'un engagement solidaire, réunissant l'AFEV, la Ville de Paris et le CROUS, incarne bien cette volonté d'innovation. Cette piste offre une nouvelle alternative mais ne concerne que les étudiants. La municipalité développe également des solutions innovantes pour permettre à des jeunes d'accéder à un logement au sein du parc social (logements intergénérationnels, colocation) ou du parc privé (dispositif Louer solidaire) mais l'offre reste à ce stade marginale. De nombreux dispositifs en faveur du logement, ciblant tout particulièrement les jeunes, existent par ailleurs : aides financières directes, prêts préférentiels, intermédiation locative, sites et lieux d'information sur ces questions, notamment le CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes de Paris) qui tient des permanences à la mairie et dans les Antennes jeunes de l'arrondissement... Mais ce foisonnement de dispositifs et d'acteurs qui les proposent rend peu lisible l'offre existante pour les jeunes et les professionnels du secteur jeunesse. Par ailleurs, les conditions d'accès aux aides et parcs spécifiques pour les jeunes ne sont pas homogènes et donc mal identifiées. Enfin, dans le cadre d'échanges avec des acteurs de la jeunesse, il est apparu que les jeunes en difficulté d'insertion ne correspondent pas aux critères d'éligibilité de nombreux dispositifs existants et que finalement cette offre ne les concernent généralement pas.

Il y a donc un enjeu fort d'amélioration de l'information afin que les ressources existantes ne soient pas sous-utilisées.

Concernant l'hébergement d'urgence, les SIAO (Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation), placés sous l'autorité du préfet de police de la région Île de France, coordonnent la gestion des attributions. Les acteurs de terrain souhaiteraient une coordination plus territorialisée, ce qui fait sens compte tenu de la richesse du 19^{ème} arrondissement pour ce type de structures.



Une certaine ambivalence des jeunes vis-à-vis de leurs quartiers ressort de leurs propos, avec d'un côté le souhait d'y rester mais de l'autre l'envie « d'aller voir ailleurs ».

Plusieurs collégiens résidant au sein du quartier Danube évoquent l'insalubrité des halls et cours d'immeubles, où cohabitent rats, souris et cafards. D'autres jeunes déplorent les odeurs d'urine dans les cages d'escalier et les ascenseurs régulièrement dégradés ou en panne.

Les jeunes sont nombreux à valoriser la dynamique et la vie de quartier « Dans mon quartier, tout le monde se connaît », « il y a de l'ambiance » tout en parlant de quartier « ghettoisé » et regrettant l'absence de mixité sociale et culturelle.

Nombre de jeunes interrogés souhaiteraient néanmoins avoir accès à un logement au sein du quartier et regrettent l'absence de rotations des logements sociaux. Certains ont appelé à la réservation d'un quota de studios ou de deux pièces aux jeunes qui démarrent dans la vie active comme cela peut se faire dans certaines communes franciliennes.

Santé

L'accès aux soins est une compétence de l'État, la Ville de Paris n'intervenant que dans le champ de la prévention et de la vaccination. La municipalité concentre ses efforts sur l'information et la sensibilisation des Parisiens en soutenant de nombreuses associations, notamment par le biais de subventions.

En matière de santé, les problématiques principales repérées par les acteurs de la jeunesse ont trait aux questions de sexualité et de vie affective. Les professionnels s'inquiètent également de l'importance des conduites à risque et des situations de mal être et de souffrance psychologique observées chez certains jeunes.

Le 19^{ème} arrondissement possède sur son territoire une structure de santé spécifiquement dédiée aux jeunes : « La maison des adolescents (MDA) » qui reçoit des jeunes parisiens 12 à 20 ans du nord de Paris.

Lieu d'accueil et de conseil pour tout ce qui concerne les jeunes en matière de santé (vie affective, sexualité, scolarité, mal-être, consommations, etc.), le jeune peut y rencontrer différents professionnels : psychologue, médecin, infirmière, éducatrice.

Il existe une autre ressource précieuse en matière de santé : l'Atelier Santé Ville (ASV). Lancé en 2010 dans le 19^{ème} arrondissement, l'Atelier Santé Ville coordonne les professionnels des quartiers en Politique de la ville du 19^{ème} arrondissement autour des questions de santé.

Son objectif est de contribuer à la réduction des inégalités sociales de santé par :

- l'augmentation de la connaissance (état de santé des populations, mise en place d'un annuaire santé...);
- la mise en réseau des professionnels intervenant sur les déterminants de santé (décloisonnement des secteurs du social et du sanitaire, pratiques partagées);
- l'augmentation des compétences en santé des professionnels (postures professionnelles en éducation pour la santé, intégration de la santé dans les pratiques professionnelles...);
- l'accompagnement de professionnels souhaitant développer des projets de promotion de la santé, impliquant notamment les populations dans les processus décisionnaires.

Afin de lutter contre ces inégalités d'accès aux soins, la Ville de Paris⁷ a lancé un dispositif d'aide à l'installation des professionnels : Paris'Med. Ce dispositif vise à lever les obstacles fonciers à l'installation de nouveaux médecins et de professionnels paramédicaux sur le territoire parisien, par un accès facilité à des locaux aménagés et abordables dans les zones et quartiers d'intervention prioritaire. En contrepartie, les professionnels doivent mener des actions de santé publique : prévention et dépistage individuels, participation à la permanence des soins ambulatoires, etc.

Mais globalement l'arrondissement bénéficie d'une offre inférieure à la moyenne parisienne en matière de santé. Le 19^{ème} arrondissement est notamment sous doté en spécialistes privés de secteur 1 (et donc quasiment entièrement remboursé par la Sécurité sociale même si le montant restant à verser peut s'avérer trop élevé pour certains habitants).

Culture :

Le 19^{ème} arrondissement possède un riche réseau de lieux artistiques et culturels, développant une offre dans toutes les disciplines et esthétiques artistiques.

Musiques classique, actuelles et urbaines, danses, arts plastiques, cinéma, cirque... sont à portée de main, et la presque totalité des lieux offrent des tarifs privilégiés aux publics aux moyens réduits, en quartier Politique de la ville notamment.

Pourtant les jeunes constituent un public qui reste difficile à toucher, principalement pour les lieux « institutionnels » et restent le grand absent des théâtres par exemple, hors public captif (scolaire).

Si on constate que l'intérêt des jeunes se porte massivement sur les cultures urbaines que ce soit en tant qu'acteurs ou comme public, il convient de dépasser le clivage qui tend à différencier les cultures classiques légitimes et les cultures urbaines.

⁷Élaboré conjointement par l'Agence Régionale de Santé, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris, le Conseil Départemental de l'Ordre des médecins, la Région Ile-de-France et les départements de médecine générale des universités parisiennes.

De plus, les jeunes expriment un désir de lieux pour y pratiquer librement, au-delà des possibilités offertes par les centres d'animation ou encore le 104.

L'accès des jeunes à la culture peut être entendu comme un outil pour favoriser la réalisation de soi dans la maîtrise d'une pratique ou le partage d'un savoir, mais aussi comme un levier d'émancipation d'abord culturelle puis sociale. La culture, dans son acception la plus large, participe en effet de la construction de l'individu et de la confiance en soi, particulièrement chez les jeunes, et de son intégration au sein d'un groupe social, d'un quartier, d'une ville.

Il y a donc lieu de renforcer l'accompagnement des jeunes, dans leurs pratiques bien sûr mais aussi pour leur permettre de rencontrer des esthétiques culturelles nouvelles à partir de leurs propres intérêts artistiques.

Il faut noter la grande popularité d'un équipement institutionnel chez une partie de la jeunesse de l'arrondissement (et pas uniquement) : le Centquatre. Mettant à disposition des espaces de pratiques autonomes, le Centquatre est aussi pour les jeunes un lieu de rencontre. Ce lieu ouvert, est un espace de liberté (bien qu'il y ait évidemment des règles à respecter). L'établissement n'est cependant pas et ne se considère pas comme un équipement dédié à la jeunesse et explique ne pas être compétent lorsqu'il s'agit de gérer certaines problématiques spécifiques à ce public. D'où un désir affirmé par l'équipe chargée des relations avec le public de construire des partenariats avec des acteurs de la jeunesse, qui possèdent, eux, une expertise.



b. La place des jeunes dans la cité

L'accueil des jeunes dans les équipements

Le 19^{ème} arrondissement est richement doté en équipements : six Centres d'animation, trois Antennes Jeunes, de nombreux équipements sportifs et culturels.

Les Centres d'animation proposent des activités variées, de qualité, et rencontrent un public large (enfants, adultes, seniors).

L'offre de loisirs institutionnelle ne semble cependant pas attirer les adolescents et les jeunes adultes. Les modalités d'accès à l'offre, le fonctionnement des centres d'animation (cours à horaires fixes, sur l'année, etc.) ne paraissent pas correspondre à l'âge adolescent, période d'affirmation de pratiques autonomes.

Dans l'objectif de s'adapter aux pratiques des jeunes et de les inciter à fréquenter les centres d'animation, la municipalité a mis en place un dispositif d'ouverture nocturne élargie, au-delà de 22 heures. Deux Centres d'animation du 19^{ème} arrondissement, Solidarité-Angèle Mercier et Curial, ont fait partie de cette expérimentation lancée, en 2011, dans trois Centres d'animation parisiens. Compte tenu du succès de l'opération, la mairie du 19^{ème} arrondissement a souhaité pérenniser l'opération.

Le centre d'animation Solidarité Angèle Mercier est ainsi ouvert deux fois par semaine de 20h00 à minuit (mercredi et vendredi) et 30 jeunes en moyenne fréquentent le centre lors de ces ouvertures. Le centre d'animation Curial est ouvert deux fois par semaine (mardi et vendredi) et accueille 25 à 35 jeunes en moyenne par soirée.

Ces ouvertures, basées sur un accueil libre, doivent permettre aux animateurs de co-construire avec les jeunes des activités et animations, afin de répondre au mieux à leurs attentes.

Dans les centres sociaux également, l'accueil des jeunes et l'accompagnement de leur temps libre font l'objet d'une réflexion particulière. À titre d'exemple, le centre social Espace 19 Riquet accueille des jeunes en nocturne. Espace Cambrai offre de son côté aux 11-17 ans, un lieu d'accueil, de détente et d'échange dans le but de les amener progressivement vers des projets.

Par ailleurs, l'association J2P met en place un atelier « émancipation jeunesse » qui permet aux jeunes du quartier de la rue Petit, volontaires, de se rencontrer tous les mois pour échanger sur l'actualité locale.

Il est à noter que la Maire de Paris a lancé de décembre 2014 à juin 2015 une large réflexion associant les acteurs de terrain sur l'évolution des équipements municipaux dédiés à la jeunesse, dont un des objectifs est de donner une place plus importante aux jeunes dans les centres d'animation en y développant, là où cela est possible, un accueil informel. Cette réflexion vise aussi, gage d'une meilleure lisibilité, à simplifier l'offre municipale avec la création d'un espace jeune d'un nouveau type, fusion des missions des espaces jeunes, des antennes jeunes et des lieux d'accueil innovants actuels.

Enfin, les trois Antennes jeunes de l'arrondissement sont très fréquentées (Flandre, au premier rang en 2014 en termes de fréquentation, et Solidarité, au quatrième rang, sont parmi les antennes qui accueillent le plus de jeunes à Paris) et offrent différents services : information, accompagnement de projets individuels, collectifs, activités de loisirs et aide aux devoirs, notamment.

Les jeunes dans l'espace public

La question des jeunes dans l'espace public est une question prégnante dans l'arrondissement. Des occupations douces du bassin de la Villette et d'équipements comme le 104, aux conflits d'usages en pied d'immeubles ou autour de certains équipements de la ville, sportifs en particulier, le 19^{ème} arrondissement offre des cas de figure variés sur cette question.

Les cas d'occupations douces identifiés dans l'arrondissement peuvent servir de source d'inspiration pour tenter de trouver des solutions sur les cas d'occupations dures.

Si le Centquatre connaît peu d'incidents, c'est très probablement le fruit d'un travail partenarial avec les acteurs du quartier (clubs de prévention, associations, habitants...). La cohabitation de différents publics aux codes très éloignés se passe ainsi de manière apaisée.

C'est aussi le travail partenarial qui a pu contribuer à l'apaisement des tensions entre jeunes occupant l'espace public et habitants de la place des Fêtes. Le travail réalisé par le club de prévention agissant sur ce secteur pour endiguer les conflits d'usage dont souffrait ce lieu n'aurait pas pu se faire sans les associations locales et les habitants.

La DJS délègue également la gestion de terrains d'éducation physique à des associations locales, ces dernières étant plus à même de rester dans le dialogue lorsqu'un conflit d'usage peut faire surface avec les jeunes fréquentant le lieu.

D'après l'APUR, les seules occupations de l'espace public menant à une appropriation fortes sont les occupations liées aux pratiques illicites. Le square des Orgues de Flandre est donné en exemple dans l'étude de l'APUR, un espace fermé avec peu d'entrées sur la ville.

Lutter contre ce type d'occupation est un des objectifs de la **ZSP Stalingrad-Orgues de Flandres**. Au-delà de la présence policière accrue, ce dispositif apporte aussi de nouveaux moyens en matière d'actions de prévention. Codirigée par le préfet de police, le procureur de la République et la municipalité, la ZSP permet une coordination renforcée entre police, éducation nationale, autres services de l'État, collectivités territoriales et associations. Cette coordination implique une fois de plus un large recours au partenariat dans l'optique d'obtenir la réponse la plus adéquate.

Pour finir, même si l'on note une progression de l'occupation de l'espace public par les jeunes filles, l'occupation reste principalement masculine.

L'information à destination des jeunes

Jeunes et acteurs de terrain ont le sentiment que les services et les dispositifs en direction des jeunes sont nombreux dans l'arrondissement et à Paris. Néanmoins, que ce soit en matière d'insertion, d'emploi, de logement, de loisirs, de sports ou de culture, il est difficile pour les jeunes ainsi que pour les professionnels qui travaillent à leurs côtés, de s'y retrouver.

La dispersion et l'abondance de l'information nuit à sa lisibilité et à son appropriation par les acteurs et les jeunes. Il existe donc un réel besoin de coordination de l'information jeunesse afin qu'elle circule mieux sur le territoire. Optimiser la diffusion de cette information jeunesse en direction des professionnels est primordiale pour que ces derniers puissent s'en faire des relais efficaces pour les jeunes.



LA PAROLE DES JEUNES

Même dans le cadre des temps d'échanges mis en place pour recueillir leurs attentes, les jeunes présents n'ont pas toujours pris la parole, faute d'habitude de parler en public. Ceux qui l'ont fait ont souvent exprimé un sentiment de relégation et leur scepticisme sur la possibilité des élus de faire évoluer une situation vécue comme sans perspectives.

Afin d'acquérir une expérience en matière d'expression orale, ils ont demandé des séances de coaching. Certains estiment que la création de « conseils de jeunes » par quartier permettrait d'échanger avec les services et les élus, de débattre sur des sujets intéressant les jeunes et donc de s'engager dans la vie de son arrondissement.

Les jeunes ont par ailleurs très souvent valorisé la richesse multiculturelle de l'arrondissement. Ils ont regretté le fait que les différentes communautés se côtoient sans se mélanger, perpétuant ainsi préjugés ou rivalités. Des lieux de rencontres seraient à identifier afin de faciliter les échanges entre jeunes de quartiers différents, pour éviter les rivalités. Plus largement, ils souhaiteraient organiser des rencontres et manifestations permettant la découverte de l'autre, comme des fêtes et tournois inter-quartiers, des temps d'échanges et de débats inter-religieux, « faire un film inter communautaire pour montrer que ça peut bien se passer entre religions et casser le message délivré par les médias comme quoi ça n'irait que mal », autant d'occasions de contribuer au mieux vivre ensemble.

Il souhaite également améliorer l'image de l'arrondissement, à travers la création d'un média « pour les jeunes, par les jeunes », qui permettrait la valorisation de « ce qui s'y fait de bien ». De même, dans une volonté de s'ouvrir et de découverte, les jeunes interrogés souhaitent développer des jumelages et partenariats avec l'étranger.

On observe chez les plus jeunes interrogés, des revendications particulièrement altruistes, notamment une volonté fréquente de venir en aide aux plus démunis et aux sans domicile fixe. Plusieurs propositions ont été évoquées, comme la mise à disposition gratuite de logements ainsi que des maraudes d'associations pour apporter de la nourriture.

Les questions environnementales sont également très présentes dans les revendications des plus jeunes. Les collégiens interrogés sont davantage sensibles aux problématiques liées à leur cadre de vie. Ils évoquent de manière récurrente la saleté, la pollution, les mauvaises odeurs, les déchets, défections canines et fientes de pigeons. Ils placent fréquemment l'installation de poubelles de tri dans les priorités pour l'arrondissement. Ils sont davantage en demande de décoration du mobilier urbain afin d'égayer les rues.

3. EN CONCLUSION, LES PRINCIPAUX CONSTATS :

POINTS POSITIFS

L'OFFRE EXISTANTE

- Territoire riche en équipements culturels, sportifs, espaces verts
- Une large couverture spatiale et temporelle
- Tissu associatif dense et actif dans de nombreux domaines.

VIVRE ENSEMBLE

- Une envie des jeunes de valoriser l'identité multiculturelle de l'arrondissement
- Un intérêt des plus jeunes pour les questions environnementales, l'amélioration du cadre de vie et l'aide aux plus démunis.

SCOLARITÉ, EMPLOI ET INSERTION

- La fréquentation des offres d'accompagnement à la scolarité
- Le souhait des jeunes de se former davantage pour accéder à l'emploi.

POINTS À AMÉLIORER

- Besoin de créneaux supplémentaires et d'une offre plus diversifiée dans les équipements sportifs
- Besoin de moyens supplémentaires pour permettre aux acteurs associatifs d'améliorer l'offre et de se former
- Optimiser la lisibilité de l'offre et améliorer la communication vers les publics jeunes.

- Besoin de rencontres inter-quartiers, d'échanges entre les différentes communautés de l'arrondissement et de sorties en dehors de l'arrondissement
- Instances de participation citoyenne pas toujours adaptées aux jeunes, besoin d'apprendre à débattre et à s'exprimer en public.

- L'offre d'accompagnement à la scolarité en dépit de sa richesse
- Le lien entre familles, écoles et associations pour prévenir le décrochage scolaire et les sorties sans qualification
- Le manque d'ambition dans leur choix d'orientation – Le poids des idées reçues et l'image de l'arrondissement dans les choix d'orientation
- L'accompagnement des jeunes en situation de précarité
- La lisibilité de l'offre
- Les opportunités de 1^{er} emploi
- Les taux élevés de décrochage scolaire et de sorties sans qualification, compliquant l'insertion dans la vie professionnelle
- Un arrondissement fortement touché par la précarité (36,2% des moins de 20 ans vivent sous le seuil de pauvreté), freinant les jeunes dans leur accès à l'autonomie (difficultés d'insertion, de décohabitation).



TROISIÈME PARTIE

LES OBJECTIFS

&

PISTES D'ACTION

**DU CONTRAT JEUNESSE
DU 19^{ÈME} ARRONDISSEMENT**

1 L'AUTONOMIE DES JEUNES COMME RESSOURCE POUR LE 19^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Les priorités politiques de l'arrondissement pour la jeunesse :

Présenter la jeunesse comme la priorité de politiques publiques, ce qui fait consensus aujourd'hui, nécessite, si l'on veut représenter un appui réel aux dynamiques individuelles et collectives des jeunes, un effort particulier de transversalité et d'ouverture à l'innovation et à l'adaptation des politiques au fil de l'eau.

Le diagnostic placé en tête de ce contrat et la dynamique de contribution des jeunes et des acteurs de la jeunesse qui a permis son élaboration le montrent : il existe, dans le 19^{ème} arrondissement, des freins nombreux à l'entrée des jeunes dans l'autonomie. Le chômage y est plus massif qu'ailleurs, le décrochage scolaire plus menaçant. Vont de pair avec cette concentration de problématiques sociales des inégalités culturelles marquantes, des conduites à risque, un déficit de lien social, interculturel et intergénérationnel qui nuisent au vivre ensemble.

Pourtant, le 19^{ème} arrondissement foisonne d'acteurs de la jeunesse dynamiques. Ceux-ci marquent de leur empreinte l'identité de notre arrondissement, par leur nombre important, mais aussi par leur diversité d'approches et de cultures professionnelles. Cette diversité constitue un levier décisif et correspond à la multiplicité des profils de jeunes du 19^{ème} arrondissement. Nous nous heurtons toutefois à l'obstacle que constitue leur répartition hétéroclite dans l'arrondissement pour répondre aux besoins et aux aspirations des jeunes de tous les quartiers.

Avec ce contrat, la Mairie du 19^{ème} arrondissement, la Ville de Paris et les groupes de travail qui se sont constitués lors du séminaire du 2 avril 2015 se fixent comme mission commune d'agir ensemble pour répondre à cette problématique globale : **comment les forces vives de l'arrondissement engagées au côté des jeunes peuvent jouer un rôle moteur dans l'accès à l'autonomie des jeunes** qui vivent, étudient ou travaillent dans le 19^{ème} arrondissement ?

Nous nous fixons, dans ce contrat, comme repères politiques essentiels, les valeurs de l'éducation populaire et, par conséquent, la considération des adolescent-e-s et des jeunes adultes d'abord comme une ressource pour l'ensemble de la société et non comme un problème à traiter. C'est pourquoi nous combattons les logiques de consumérisme qui peuvent dévoyer le champ de la solidarité pour lui subsister une logique d'accompagnement solidaire des projets des jeunes.

C'est dans cet état d'esprit ambitieux que nous souhaitons mettre en œuvre trois axes, qui feront, chacun, l'objet d'un groupe de travail constitué d'acteurs de la jeunesse :

1. Favoriser l'autonomie par l'implication citoyenne : les jeunes acteurs du vivre ensemble
2. Agir concrètement pour l'autonomie : le droit à l'emploi, à la formation et à une orientation choisie
3. Coordonner les forces vives de l'arrondissement pour permettre l'appropriation par toutes les jeunes du 19^{ème} des ressources culturelles, sportives et de loisirs du territoire par toutes les jeunes du 19^{ème} arrondissement.

2. OBJECTIFS ET PISTES D'ACTION

1 Favoriser l'autonomie par l'implication citoyenne : les jeunes acteurs du vivre ensemble

Objectif n°1 : Mettre à disposition des jeunes des espaces libres en présence de médiateurs.

PISTES D'ACTION

Faciliter l'accès des jeunes à la parole publique en leur permettant d'organiser des débats sur des thèmes pour lesquels ils ont exprimé des envies.

Recenser les ressources et lieux disponibles pour permettre aux jeunes de se rencontrer, débattre, réfléchir et monter des événements.

Objectif n°2 : Valoriser la jeunesse du 19^{ème} arrondissement dans sa diversité.

PISTES D'ACTION

Veiller à l'appropriation de l'offre à destination des jeunes et des espaces de parole qui se créeront par des jeunes de toutes les origines, genres et confessions (ou absence de confession).

Mettre en place un outil d'information élaboré avec et pour les jeunes du type Bondy blog.

Objectif n°3 : Engager une réflexion sur la posture des acteurs de la jeunesse et de la municipalité dans le cadre d'une démarche visant à faire des jeunes les acteurs du vivre ensemble.

2 Agir concrètement pour l'autonomie : le droit à l'emploi, à la formation et à une orientation choisie

Objectif n°1 : Mettre en œuvre un programme d'information des jeunes sur la base de rencontres adaptées au public.

PISTES D'ACTION

Présenter les métiers dans leur réalité, organiser des rencontres directes entre jeunes et professionnels, ou entre jeunes et « pairs » engagés dans une dynamique d'insertion.

Proposer aux jeunes un « rallye » de découverte des structures intervenant sur l'orientation et l'emploi afin qu'ils s'approprient l'offre du territoire.

Être à l'initiative d'une campagne de long terme de sensibilisation des jeunes aux nouveaux modèles économiques, notamment ceux de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Objectif n°2 : Rendre plus concret l'accompagnement des jeunes vers l'emploi et la formation.

Organiser des jobs dating réguliers, en fonction des offres d'emploi et de la demande des jeunes, en lien avec les acteurs du CLO et de la coordination emploi.

PISTES D'ACTION

Faire signer à un maximum d'entreprises établies dans le 19^{ème} arrondissement une charte avec la MDEE et/ou la Mission Locale qui les engagera à donner une réponse systématique et motivée à chaque candidat reçu.

Valoriser (auprès des jeunes comme des partenaires) les dispositifs à destination des élèves décrocheurs (MLDS, « éducation récurrente », etc.) et mieux communiquer entre acteurs de la jeunesse et Éducation nationale sur la situation individuelle des décrocheurs.

Objectif n°3 : Lutter contre les discriminations territoriales dans l'accès à l'emploi, aux stages et à l'orientation.

PISTES D'ACTION

Valoriser davantage auprès des jeunes et des acteurs le Plan de lutte contre les discriminations piloté par l'APSV.

Mener des actions de communication à destination des employeurs pour changer leur regard sur les jeunes du 19^{ème} arrondissement.

Travailler avec le CIO sur une fiche qui explicite la procédure académique d'affectation des élèves.

3

Coordonner les forces vives de l'arrondissement pour permettre l'appropriation des ressources culturelles, sportives et de loisirs du territoire par toutes les jeunes du 19^{ème} arrondissement.

Objectif n°1 : Optimiser l'information à destination des jeunes sur l'offre culturelle, sportive et de loisirs de l'arrondissement.

Solliciter les établissements scolaires pour qu'ils constituent un relais d'information auprès des jeunes et de leurs familles.

PISTES D'ACTION

Investir l'espace public pour transmettre les informations directement aux jeunes.

Travailler en réseau d'échanges sur l'offre existante et identifier des têtes de réseau pour une communication virale.

Créer des plaquettes à destination des acteurs jeunesse regroupant l'ensemble de l'offre culturelle, de loisirs et sportives dans le 19^{ème} arrondissement pendant les vacances scolaires.

Objectif n°2 : Favoriser l'émancipation par les pratiques culturelles et sportives des jeunes.

Ouvrir les gymnases et les stades sur des créneaux horaires tardifs (jusqu'à minuit) avec accès aux associations (expérience menée par la Ville de Paris dans 17 établissements ouverts de 22h à 00h avec une gestion par des associations et des clubs). Donner un accès prioritaire aux associations qui développent un projet de mixité et d'échanges.

PISTES D'ACTION

Développer le sport urbain (« street workout ») (en test à la porte Chaumont). Favoriser l'accès à l'espace urbain non habité pour favoriser la pratique libre du sport.

Créer des espaces libres dédiés à l'expression culturelle et artistique des jeunes du 19^{ème} arrondissement, notamment en redonnant vie aux lieux abandonnés.

Faciliter l'accès aux studios d'enregistrement en élargissant les heures d'ouverture.

Organiser chaque année un Festival « Places aux jeunes ! » qui permette aux jeunes du 19^{ème} arrondissement de s'approprier, par leurs pratiques culturelles, sportives ou citoyennes, l'espace public de leur quartier.

Ce contrat est signé entre le Maire du 19^{ème} arrondissement et la Maire de Paris, pour une durée de trois ans. Les axes de travail définis feront l'objet d'une mise en œuvre progressive durant la durée du contrat.

La Maire de Paris
Anne HIDALGO

Le Maire du 19^{ème} arrondissement
François DAGNAUD

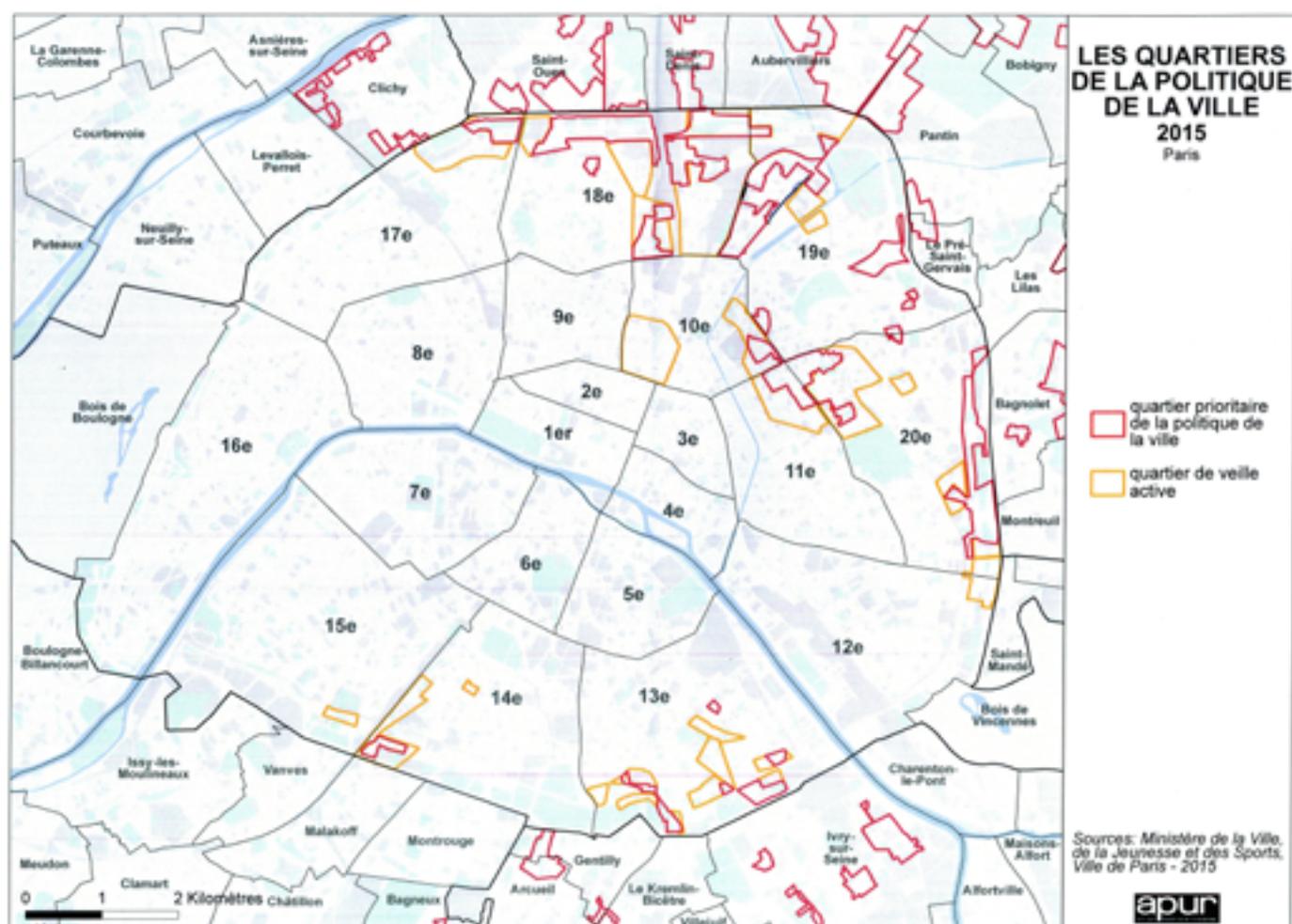
ANNEXES DU CONTRAT DE LA JEUNESSE DU 19^{EME} ARRONDISSEMENT

ANNEXE 1	ÉVOLUTION DE LA GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE PARISIENNE (POLITIQUE DE LA VILLE)
ANNEXE 2	EXTRAIT DU CONTRAT DE LA VILLE 2015-2020
ANNEXE 3	DONNÉES STATISTIQUES

ANNEXE 1

ÉVOLUTION DE LA GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE PARISIENNE (POLITIQUE DE LA VILLE)

Dans le cadre de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, la Ville de Paris et ses partenaires ont travaillé à l'élaboration du nouveau cadre contractuel définissant les axes d'intervention et les moyens mobilisés au profit des quartiers populaires parisiens : le Contrat de Ville 2015-2020, lequel sera décliné en projets de territoire pour chacun des quartiers parisiens concernés. Ces projets de territoire seront présentés au Conseil de Paris fin 2015.



ANNEXE 2

EXTRAIT DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020

LE CONTRAT DE VILLE 2015-2020 : TROIS AXES D'INTERVENTION STRATÉGIQUES



Le 1^{er} axe – « **Accompagner les parcours et prévenir les ruptures** » – détaille les ambitions des partenaires en matière de construction de trajectoires éducatives et scolaires, de sécurisation des parcours d'insertion et d'emploi et de prévention des situations de précarité, en amont du traitement social de l'exclusion. L'accès aux droits pour tous y est réaffirmé fermement comme un levier de citoyenneté.



Le 2^{ème} axe - « **Vivre sa ville et son quartier** » - entend favoriser l'appropriation par les habitants de leur environnement, en faisant des espaces publics et collectifs des espaces communs, lieux d'échanges, de partages et de lien social, et en facilitant leur accès à l'offre – importante - de services (culturels, sportifs, linguistique, de santé...), tant parisienne que locale, notamment pour les publics qui en sont les plus éloignés.



Enfin, ces quartiers, espaces de vie, doivent également être des espaces d'activité et de travail pour leurs habitants. C'est l'enjeu du 3^{ème} axe – « **Dynamiser les quartiers dans la ville** » qui se fixe pour objectifs de promouvoir la mixité sociale et de poursuivre le développement des quartiers populaires, par la requalification du tissu urbain et du bâti, le soutien aux commerces et à la création d'activités par et pour les habitants de ces quartiers, en les ancrant dans la géographie métropolitaine.

ANNEXE 3

DONNÉES STATISTIQUES

Chapitre	Indicateur	Effectif arrdt	% arrdt	% QPV	% parisien
1. Démographie	Population totale ⁽¹⁾	184 787		22% (41 000 hbts)	8.5
	Jeunes de moins de 15 ans ⁽³⁾		18,2%		14.4
	Jeunes de 11 à 15 ans ⁽¹⁾	10 577	5,70%	7,0 (Danube) 6,8 (Flandre)	4.3
	Jeunes de 16 à 25 ans ⁽¹⁾	25 042	13,60%	14,8 (Danube) 15,2 (Flandre)	14.6
	Jeunes de 0 à 25 ans ⁽³⁾		31,5%	37,9 (Danube) 37,3 (Flandre) 58 (Paris Nord Est)	27.9
	Hommes de 16 à 25 ans ⁽¹⁾	12 256	48,90% des 16-25 ans		46.1
	Femmes de 16 à 25 ans ⁽¹⁾	12 786	51,10% des 16-25 ans		53.9
	Immigré de 16 à 25 ans ⁽¹⁾	4 182	16,70%		15.2
	Etrangers de 16 à 25 ans ⁽¹⁾	3 029	12,10%		13.0
	Jeunes de 16 à 25 ans étudiants ⁽¹⁾	9 476	37,80%		50.5
	Jeunes de 16 à 25 ans actifs ⁽¹⁾	7 962	31,80%		28.8
Jeunes de 26 à 29 ans ⁽¹⁾	12 780	6,90%		8.1	

2. Condition de vie	Jeunes de 16 à 25 ans, ni actifs occupés, ni scolarisés ⁽¹⁾	3 428	13,70%		8.3
	Taux de chômage des jeunes ⁽¹⁾	2 763	28%		20%
2.1 Emploi, revenu, formation, scolarisation	Elèves ayant 2 ans (ou plus) de retard en 3 ^{ème} ⁽²⁾	107	5,70%		4.7
	Jeunes de 16 à 29 ans non scolarisés, sans qualification ⁽¹⁾	4 341	21,50%		11.8
	Jeunes de 15 à 25 ans déscolarisés et sans qualification		8,2%		4,4
	Jeunes de 16 à 29 ans non scolarisés, diplômés supérieurs à bac + 2 ⁽¹⁾	6 588	32,70%		52.0
⁽¹⁾ INSEE recensement - 2011					
⁽²⁾ Rectorat de Paris – 2009/2010					
⁽³⁾ INSEE recensement - 2011					

* Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Certains immigrés ont pu devenir français. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

(Source INSEE)

Chapitre	Indicateur	Effectif arrdt	% arrdt	% QPV	% parisien	
2. Conditions de vie	Jeunes de 16 à 25 ans qui habitent chez leurs parents ⁽¹⁾	14 995	59,90%		42.2	
	Dont jeunes de 16 -25 ans vivant dans une famille monoparentale ⁽¹⁾	5 058	20,20%		14.2	
	2.2 Logement					
	Jeunes de 16 à 25 ans vivant « seul » (seul, en couple avec ou sans enfants) ⁽¹⁾	5 902	23,60%		37.9	
	Age moyen de la décohabitation ⁽¹⁾		23		22.9	
2. Conditions de vie	Revenu médian par UC – Référents de moins de 30 ans ⁽³⁾	17 714				
	2.3 Précarité	Jeunes bénéficiant de la CMU-C ⁽⁴⁾	3 586	16,20%		9.9
		Jeunes parents isolés ⁽¹⁾	198	2,00%		0.8
		Jeunes de 0 à 19 ans vivant sous le seul de bas revenus ⁽⁵⁾	16 231	36,20%		21.6
⁽¹⁾ INSEE recensement - 2009 ⁽³⁾ INSEE, RFL – 2010 ⁽⁴⁾ INSEE / CNAM – 2011 ⁽⁵⁾ CAF de Paris - 2010						